

CHIERRY



REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE D'INTERDICTION DE
STATIONNEMENT et VITESSE REDUITE

Objet :
Interdiction de
Stationnement
Et Vitesse réduite

Le Maire de la commune de CHIERRY,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.36, R 37.1, R 44 et R 225,
Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes
des autoroutes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213.1 et
L 2213.2,
Vu le Code Pénal, notamment son articles R.40 paragraphe 4,
Vu la demande de la Société MARRON TP, 2 rue Principale, 02400 BEZU-SAINT-
GERMAIN. Il y a lieu d'assurer la sécurité les personnes pendant les travaux de réalisation de
branchement électrique aérosouterrain au niveau du 8 Avenue du Général de Gaulle (pour le
compte d'ENEDIS).

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux le stationnement sera interdit à partir du :

15 novembre 2021
Jusqu'à la fin des travaux

Article 2 : La vitesse sera réduite

Article 3 : l'installation de la signalisation par la Société SN DUVAL

Article 4 : L'accès aux véhicules prioritaires sera assuré en cas d'urgence.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry.
- Société MARRON TP
- ENEDIS

Fait à CHIERRY,
Le 18 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Marc SCLAVON

